

**Procès-Verbal
CONSEIL MUNICIPAL
17 mai 2021 à 20h45**

L'an deux mille vingt-et-un, le 17 mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GELE, Maire.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h45.

Etaient présents :

M. GELE, Mme TACHAT, M. BOYER, Mme ACEITUNO, M. DESILE, Mme ROOSENS, M. SAADA, Mme GUIDEZ, M. RAVEAUX, Mme YVE, M. HEURTEBISE, Mme NOUAILLES, M. BOURLIER, Mme GILLY, M. PINGAULT, Mme COURIVAUD, M. GRADEL, Mme POULAIN, M. MESUREUR, Mme BLANEY, Mme BILO, Mme TRESCA, M. DELINOTTE

Etaient absents :

M. ANMELLA, M. LEVER, Mme QUINTARD

Absents avec procuration :

Mme LOUISY-LOUIS	à	Mme ACEITUNO
M. POTART	à	Mme COURIVAUD
M. HURTAUD	à	Mme TRESCA

Est élu à l'unanimité, secrétaire de séance : Mme YVE

Rappel de l'Ordre du Jour

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021	2
PIECES SIGNEES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR	3
FINANCES	5
2021-08 Documents à pilonner à la bibliothèque municipale – mai 2021	5
2021-09 Règlement du marché de Noël	5
FINANCES	6
2021-10 Convention d'adhésion au service payFIP avec la DGFIP	6
2021-11 Décision modificative n°1	7
RESSOURCES HUMAINES	8
2021-12 Tableau des emplois – Création des postes	8
2021-13 Créations d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité	9
2021-14 Lignes directrices de gestion	10
2021-15 Convention de mise à disposition d'un agent de remplacement par le CIG	11

INTERCOMMUNALITE	12
2021-16 Compétence eaux usées non domestiques	12
QUESTIONS DIVERSES.....	13

M. le Maire précise que la séance est retransmise en direct via la chaîne YouTube de la commune. Il est également demandé que chaque personne prenant la parole se présente avant.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

M. le Maire ne lira pas les commentaires de M. LEVER sur le procès-verbal, ils seront joints au PV de la séance de ce jour. M. LEVER se sent obligé de réitérer ses mêmes questions et remarques à chaque conseil municipal parce que les réponses apportées ne lui plaisent pas. M. le Maire rappelle en outre à Saint-Chéron en Avant que la présence aux réunions du conseil est plus que souhaitable quand on se prétend « à l'écoute des administrés », ce qui a été le cas une seule fois depuis le début de la mandature, lors de la réunion du 29 juin de l'année dernière.

↳ Saint-Chéron En Avant :

« "Saint Chéron En Avant", en réponse à la demande de justificatif concernant la gestion du budget de fonctionnement de la commune de Saint-Chéron, estime que les différents ratios des budgets de fonctionnement sont excessifs par rapport au budget d'investissements d'une part, et par rapport aux ratios de ces mêmes budgets dans d'autres communes de taille similaire à Saint-Chéron d'autre part, (Ratio 1 à 3 en défaveur des investissements !).

"Saint-Chéron En Avant" déplore à nouveau les absences de réponses sérieuses à nos questions posées lors des 2 derniers CM et elles seront donc à nouveau posées en questions diverses lors de ce CM.

En effet, le fait d'indiquer que les réponses ont déjà été apportées, alors que rien n'a changé sur le terrain, continue un manque de prise en considération des demandes des administrés pour lesquels l'équipe en charge des affaires à la mairie se doit d'y répondre. »

↳ M. DELINOTTE :

Concernant le plan des parcelles boisées qui devait être envoyé et qui n'a pas été reçu, qu'en est-il ?

Réponse : M. le Maire précise que s'est effectivement un oubli qui sera rectifié au plus vite.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,

Vote approuvé par 22 voix : M. GELE, Mme TACHAT, M. BOYER, Mme ACEITUNO, M. DESILE, Mme ROOSENS, M. SAADA, Mme GUIDEZ, M. RAVEAUX, Mme YVE, M. HEURTEBISE, Mme NOUAILLES, M. BOURLIER, Mme GILLY, M. PINGAULT, Mme COURIVAUD, M. GRADEL, Mme POULAIN, M. MESUREUR, Mme BLANEY

4 abstentions : M. DELINOTTE, Mme TRESKA, Mme BILO